

Bureau Enquêtes-Accidents

Bureau Enquêtes-Accidents

Conformément à la Loi n°99-243 du 29 mars 1999, l'unique objet de ce rapport est la prévention des accidents et incidents.

ACCIDENT survenu à l'avion immatriculé F-GCYT

Événement :	passage sur le dos au roulage.
Cause identifiée :	évolutions au sol par vent violent.
Conséquences et dommages :	aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	avion Cessna F 152
Date et heure :	jeudi 19 mars 1998 à 19 h 48.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Avignon - Caumont (84).
Nature du vol :	vol d'instruction.
Personnes à bord :	instructeur + élève.
Titres et expérience :	instructeur 61 ans, PP de 1970, 10899 heures de vol dont 4000 sur type et 167 dans les trois mois précédents, élève pilote 21 ans, TT d'avril 1997, 165 heures de vol dont 16 sur type et 13 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	vent 340° / 25 kt, rafales à 42 kt, CAVOK.

Circonstances

Au retour d'un vol de nuit d'instruction, l'élève aux commandes pose l'avion en piste 35. Après avoir contrôlé la vitesse, il dégage la piste pour rouler vers l'aire de stationnement de l'aéro-club. Au moment où il passe travers la tour de contrôle, une violente rafale de vent secteur arrière soulève l'empennage et fait basculer l'avion par l'avant.

Les occupants ont indiqué que la configuration des commandes au moment de l'accident était :

- profondeur secteur avant,
- ailerons au neutre.
- puissance au ralenti